

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 26 FEVRIER 2023 à LUSSAC LES CHATEAUX

### Associations fédérées présentes :

Alma Rando (9 voix) – ASEDF (6 voix) – ASAC Marche Colombipat (5 voix) Au Détour du Chemin (7 voix) – CRVG (8 voix) - Cheminace (8 voix) – Les Compagnons Baladeurs (6 voix) – Les Cyclos Marcheurs Islois (6 voix) – Escapade Lussacoise (0 voix) – Escarp’Haims (0 voix) - FEPS Saint Julien l’Ars (5 voix) - Horizons et Nature (8 voix) – Inter Cas Université (5 voix) – Iteuil Rando (6 voix) - Les Baladins de Saint Benoit (10 voix) – Les Cherpas (5 voix) – Les Godillots de Nouaillé (5 voix) – Les Sans Pompes ( 6 voix) – Marche Espoir (6 voix) – Les Marcheurs du Grand Châtellerauld (7 voix) – Mil’Pat (7 voix) – Montmidi Multiactivités (6 voix) – Par Monts et par Vaux (5 voix) – Rabats L’Aiguail (5 voix) – Les Randonneurs Chatelleraudais (8 voix) – Rando Gym Lésigny ( 6 voix) – USC Choucas Randonneurs (7 voix) : soit un total de 162 voix pour 27 clubs présents.

### Associations fédérées représentées :

Association Arantelle (5 voix) pouvoir au club des Sans Pompes - Familles de France Buxerolles (6 voix) pouvoir donné aux Baladins de Saint Benoît - LSCAL 86 (5 voix) pouvoir donné au club Montmidi Multiactivités – Les Pas Sans Peine d’Ingrandes (5 voix) pouvoir donné au club de Rando Gym Lésigny : soit un total de 21 voix.

### Associations fédérées absentes :

Couronneries Demain – Le Foyer du Porteau – Les Sentiers Vagabonds – Mairé Découvertes représentant un total de 20 voix

### Administrateurs présents :

BATY Nicole – METOIS Colette – NICOLAS Daniel - OUVRARD Françoise – PASCARD Joëlle – PILLOT Dominique – POISSON Thierry – THOMAS Bernadette – Jean-Philippe TEXIER

### Administratrices excusées :

BARREAU Monique, ROQUEJOFFRE Florence

Après avoir donné la parole et remercié respectivement M. MADEJ, Maire de Lussac les Châteaux et Mme Marie-Reine CHEVRIER, Présidente du nouveau club de randonnées Escapade Lussacoise qui présentent, l’un et l’autre ,leur commune et leur club, Nicole BATY ouvre la séance à 14h25.

Le décompte des voix effectué donne les résultats suivants :

Nombre total de voix : 203

Nombre de voix représentées : 183

Le quorum de 25% étant atteint, l’assemblée peut délibérer.

La Présidente remercie tous les représentants des clubs présents ainsi que les administrateurs du comité et M. Didier GOUAIS représentant le CDRP 79.

Sont excusés :

- M. Jean-Francois SOLAS, Président du CRRP Nouvelle-Aquitaine et administrateur fédéral

### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienna@ffrandonnee.fr](mailto:vienna@ffrandonnee.fr) - <http://vienna.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l’Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d’utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l’Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

- M Alain PICHON, président du département Vienne
- M. Miot, président de la Maison des Sports,
- Mme Madeleine PRAT, vérificateur aux comptes,

A l'unanimité, les représentants des clubs donnent leur accord pour que les votes s'effectuent à main levée.

### **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 février 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

### **Rapport moral**

La lecture du rapport est faite par Nicole BATY qui se félicite du retour des adhérents après ces quelques années particulières liées à la pandémie. Néanmoins, il semble difficile de recruter des personnes assez jeunes ce qui a pour conséquence le vieillissement de nos clubs et la pérennité de nos activités. C'est donc un véritable défi pour chaque club que le renouvellement de ses adhérents.

Ce rapport ne donne pas lieu à vote.

### **Rapport d'activités**

Ce rapport reprend les activités de la commission Pratiques/adhésion/vie associative (adhésion-vie associative, marche nordique, activité santé et animations), de la commission sentiers et itinéraires, des commissions formation, communication et tourisme. (Voir rapport ci-joint)

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

### **Compte de résultat et bilan 2022**

Le compte de résultat est présenté par Joëlle PASCARD.

Total des charges : 47 220 € - total des recettes : 54 547 €.

Sachant que la subvention du PSF d'un montant de 5642 € liée au développement de la Marche Aquatique est reportée sur l'année 2023, ce bilan présente donc un solde excédentaire de 1686 €. (voir document ci-joint)

Aucune question n'a été posée concernant ces documents.

Joëlle PASCARD, trésorière, donne lecture du quitus de Madeleine PRAT, commissaire aux comptes laquelle en conclusion, recommande de voter l'approbation des comptes après avoir fait remarquer l'absence de certains documents originaux (factures et justificatifs de stages)

Le rapport financier est adopté à l'unanimité et les comptes approuvés.

### **Election des membres du Comité Directeur**

Actuellement, le comité directeur est composé de 12 membres alors que 24 élus sont possibles  
Sont sortants : Monique BARREAU (club les Sans Pompes), Joëlle PASCARD (club Les Cherpas ), Dominique PILLOT (club les Sans Pompes)

Se présentent : Corinne JUPILLE, licenciée du club des Choucas Randonneurs, ainsi que Joëlle PASCARD et Dominique PILLOT.

Ont été élus à l'unanimité au collège général : Corinne JUPILLE, Joëlle PASCARD et Dominique PILLOT

### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienna@ffrandonnee.fr](mailto:vienna@ffrandonnee.fr) - <http://vienna.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

## **Présentation du rapport d'orientation 2023**

Après lecture de celui-ci, le rapport d'orientation relatif à l'ensemble des commissions est accepté à l'unanimité. (voir rapport ci joint)

### **Titres d'adhésions fédérales**

a) La fédération souhaite proposer la suppression d'un certain nombre de titres d'adhésions du fait de leur faible vente (environ 0,1 % de vente). Il s'agit de :

- IMPN Baliseur (Individuelle Multiloisirs Pleine Nature Baliseur)
- IRA ANP (Licence Associative Non Praticant)
- FCO (Familiale Comités)
- FRAMP (Licence Familiale Mono Parentale)
- IR LC MA

Suppression de ces titres votée à l'unanimité.

b) Proposition de création de nouveaux titres :

- la licence jeunes pour les moins de 26 ans qui obtient 161 voix pour la création et 8 voix contre. Quelques abstentions représentant 14 voix.
- la licence compétition .

Les résultats des votes sont les suivants : 80 voix contre, 16 abstentions et 87 voix pour.  
En conséquence, la proposition de création de nouveaux titres est validée.

c) Tarif licences

- La FFRandonnée souhaite augmenter de 4 € le tarif de la licence individuelle, la licence IRA passant ainsi de 28€ à 32€. La licence familiale augmenterait de 8 €.

La Fédération explique cette augmentation par le fait qu'il y a eu 2 années sans changement de tarifs, que l'assurance a subi une hausse sensible avec une protection juridique étendue aux licenciés et pas seulement aux clubs, que les frais de fonctionnement, de déplacement et de bail augmentent, qu'une part du montant de la licence (0,80 €) serait consacrée au financement du PSD.

Suite à cette proposition, de nombreux clubs s'interrogent et font part de leur inquiétude : comment répercuter une telle augmentation sans perdre des licenciés ? comment conserver une part significative de l'adhésion pour le club ? quel bilan financier de la fédération ? n'y avait-il pas autre option ? une augmentation moindre ,de 2 euros ,aurait été plus acceptable. Les arguments invoqués par la fédération ne sont pas convaincants

Résultats du vote : 169 voix contre l'augmentation

14 abstentions

0 voix en faveur de la proposition d'augmentation.

En conséquence, les clubs de la Vienne votent contre l'augmentation de la licence de 4 €.

- Le montant de la licence compétition à 56 € est accepté avec 164 voix pour et 19 abstentions. Pas de vote contre.

- Le montant de la licence jeunes à 16 € est accepté à l'unanimité.

Le représentant à l'Assemblée Générale fédérale aura pour mission de faire remonter la position de la Vienne et de ses votes.

### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienna@ffrandonnee.fr](mailto:vienna@ffrandonnee.fr) - <http://vienna.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

### **Modification de l'Art. 9 du règlement intérieur** ( cotisations et modalités financières, tableau ci-joint)

Ce tableau est explicité par Nicole BATY. Les principales modifications et propositions concernent la participation financière relative aux aides au développement et à l'équipement des clubs car le comité souhaite inciter les clubs à se développer, à améliorer qualité et sécurité des activités:

- aide pour diversification des activités à 85 % du montant total de la dépense ou à 90 % pour les clubs de moins de 50 adhérents, aide plafonnée à 1500 €, renouvelable qu'après 3 ans
- à la création d'une aide pour l'équipement des clubs, plafonnée à 500 € dans la limite de 85% ou 90 % de la dépense, avec un délai de renouvellement de 5 ans.
- à la création d'une aide pour le balisage, en participant une fois par an, aux frais de repas des baliseurs, à raison de 15 € par repas pour 2 baliseurs et ceci par tronçon de 20 km balisés, sur présentation des justificatifs de frais et du rapport de balisage.
- aux indemnités de remboursement de frais de repas, déjeuner à 18 €, dîner 24 € et nuitée + petit déjeuner à 90 €.

Dans le cadre de la diversification des activités, il est précisé que le club peut inclure du matériel dans son dossier de subvention.

Pour la Marche aquatique, il est précisé que le comité n'a pas vocation à porter lui-même l'activité ; il est présent sur la création et aidera le ou les clubs à développer l'activité, il joue un rôle de force motrice. Le comité va se doter de matériel qui pourra être prêté aux clubs mais ceux-ci devront également s'équiper en sollicitant des subventions (PSF-PSD ou comité).

Le tableau des modalités financières est adopté à l'unanimité.

### **Présentation du budget prévisionnel** ( voir document ci-joint)

Joëlle PASCARD présente le budget prévisionnel équilibré à 252 002 € avec un apport sur provisions de 5550€.

Ce budget a été établi à partir d'un tarif de la licence à 28 €.

Les dépenses d'aide directe aux clubs sont en forte augmentation du fait des aides formation et des aides au développement

Si, lors de l'AG fédérale, l'augmentation de licence était votée, les ressources du comité augmenteront automatiquement environ de 3600 euros. En conséquence, pour aider les clubs à passer le cap, le Comité propose de prendre à sa charge 3€ afin qu'il ne reste qu'un euro, soit à la charge du club soit à celle de l'adhérent (selon décision de chaque club de répercuter ou non ce reste à charge). Cette aide de 3€ par adhérent sera versée aux clubs vers novembre 2023 sur la base du nombre de licenciés de l'année n-1. Cette aide permettra d'échelonner la hausse sur plusieurs exercices.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

### **Elections des représentants des Associations à l'AG régionale et fédérale**

- **Représentant à l'Assemblée Générale Régionale de Pau 11 mars**  
Nicole BATY, membre du club Horizons et Nature portera les voix du comité départemental de la Vienne. Elle sera accompagnée par Jean-Yves GIRAUDEAU, son suppléant et aussi membre de ce même club.
- **Représentant à l'Assemblée Générale Fédérale du 31 mars à Hyères**  
Nicole BATY portera les voix du CDRP86 et sera accompagné de J.Yves GIRAUDEAU, son suppléant.

Pas d'observation. Vote à l'unanimité.

### **Intervention des personnalités**

#### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienn@ffrandonnee.fr](mailto:vienn@ffrandonnee.fr) - <http://vienn.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

M. Le Maire remercie les participants ainsi que, la Présidente Nicole BATY d'avoir choisi sa commune pour l'organisation de cette AG, ce qui a permis de faire connaître sa commune et ses nombreux sentiers.

M. Didier GOUAIS, représentant le CDRP 79, connaît dans son département les mêmes difficultés que le comité de la Vienne concernant le nombre de représentants élus au conseil d'administration : un comité ne peut vivre que si ses adhérents s'engagent.

### **Questions diverses**

#### **Application Ma rando**

Dominique PILLOT informe les participants sur l'avancement du projet dans la Vienne ainsi que sur les versions futures de cette application.

#### **La Grande randonnée**

- Nicole BATY explicite les grandes lignes du projet. Profitant des Jeux Olympiques, l'idée serait de mieux faire connaître notre activité. Des circuits partiraient de toute la France pour rejoindre Paris à la mi-mai avec des villes-étape tous les 20 à 30 km. Poitiers est à la jonction de 2 circuits et serait une journée étape le 4 avril. La proposition serait de réunir tous les clubs de la Vienne concernés par une étape et de voir l'organisation, l'accueil et manifestations....

#### **La trans'2 sévrienne**

- Le CDRP 79 organise chaque année une randonnée itinérante, la Trans Deux-Sévrienne. En 2023, elle se déroulera du 22 au 27 mai et reliera Poitiers à Niort sur 150 km avec 25 participants. Il serait possible de les accueillir le 22 mai en gare et de les accompagner sur la première étape entre Poitiers et Coulombiers.

#### **Agenda**

- Dates à retenir : samedi 17 juin 2023, randonnée semi-nocturne à Poitiers – samedi 22 juillet, randonnée estivale à Sanxay – samedi 19 août, randonnée estivale à Haims – dimanche 24 septembre, rencontre inter-clubs à Béruges - vendredi 20 octobre, réunion des dirigeants à la Villedieu du Clain –

Dimanche 18 février 2024 , AG à Châtellerault avec l'appui du club des Marcheurs du Grand Châtellerault.

- Pour la rando France Bleue, le comité est d'accord pour renouveler l'organisation de cette animation en 2023 mais pas aux dates nationales prévues en septembre, car planning déjà trop chargé à la reprise de la nouvelle saison d'activités. Date à négocier.

- A la demande de formation d'animateur rando santé dans la Vienne, il est précisé qu'il faut déjà être animateur de randonnées avant de se spécialiser en rando santé.

Nicole BATY clôture la séance à 16h50 après avoir remercié les participants et les clubs.

La Secrétaire,

La Présidente,



**Colette METOIS**



**Nicole BATY**

#### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienne@ffrandonnee.fr](mailto:vienne@ffrandonnee.fr) - <http://vienne.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

**Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienne@ffrandonnee.fr](mailto:vienne@ffrandonnee.fr) - <http://vienne.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017